

voyé un certain nombre d'exemplaires et actuellement ces discours sont traduits en espagnol à la demande de ce gouvernement et on s'en sert dans les cliniques où l'on traite le cancer dans la République Dominicaine. J'ai vu deux lettres dans le bureau du Dr Davidson venant d'hommes qui s'occupent de travaux de recherches,—il s'agissait d'instituts, je crois,—qui demandaient au Dr Davidson s'il consentirait à aller poursuivre ses expériences en Californie. J'ai également eu connaissance de deux missives venues d'Angleterre où l'on demandait certains renseignements au Dr Davidson sur ses travaux et où il était peut-être question de son passage dans la mère patrie. Il ne tient pas à y aller. Voulons-nous le perdre? N'y a-t-il pas place pour des hommes de ce calibre au Canada? Je dirai au premier ministre que si la méthode de cet homme intéresse assez les pays étrangers pour les porter à demander des renseignements à leur sujet, le gouvernement fédéral devrait s'en emparer.

Cette question a été soulevée ici, il y a près d'un an par l'honorable représentant de Fort-William (M. McIvor) et ensuite par l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Howden). Ces deux messieurs ont demandé au Gouvernement d'aider de quelque façon le docteur Davidson à poursuivre ses recherches. Je le répète, il y a presque un an de cela. Il serait peut-être bon de revenir aux chiffres que j'ai cités il y a un instant et de les examiner. Environ 14,000 de nos concitoyens sont morts de cancer au cours de cette période et on n'a rien fait. Pour satisfaire ma conscience, monsieur l'Orateur, je me sens obligé, sous peine de négligence criminelle, de signaler cette question à la Chambre chaque fois que l'occasion s'en présente et tant que les autorités n'auront pas pris certaines mesures.

Je serais injuste si je donnais l'impression que le ministre des Pensions et de la Santé nationale ne s'est pas montré très sympathique à ce sujet et, j'estime qu'il a fait le peu qu'il était en son pouvoir de faire; mais les bons sentiments seuls ne nous permettront pas de régler cette question. Nous voulons des actes.

M. KUHLE: Qui était l'anguille sous roche?

M. LEADER: Le ministre a d'abord soumis la question à ce comité médical du Conseil de recherches, ce qui n'était pas du tout la démarche appropriée. Je l'ai d'ailleurs déclaré dans mon premier discours. Pourquoi? Parce que l'affaire avait déjà été préjugée par certains membres du Conseil national de recherches en tout cas. Ce conseil n'est pas un tribunal compétent pour enquêter là-dessus. Le cas n'en a pas moins été soumis au Conseil national de recherches qui a rendu son ver-

[M. Leader.]

dict portant, comme je m'y attendais, que le docteur Davidson n'avait pas droit à une subvention destinée à l'aider à continuer ses travaux. Le ministre a ensuite soumis l'affaire au gouvernement du Manitoba et a demandé à la faculté de médecine de l'Université du Manitoba de faire une enquête. Le président de cette université a déclaré qu'il se ferait un plaisir de se rendre à cette demande, mais il a posé une condition. Voici ce qu'il a dit: "Nous voulons faire une enquête minutieuse et faire comparaître des témoins. Cela entraînera des dépenses et nous comptons bien que le gouvernement fédéral les paiera." Telle fut la condition posée par l'université pour entreprendre cette enquête. Je sais que le ministre a cherché un moyen d'accorder de l'aide financière à la province, mais il s'est buté contre l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et n'a pu rien faire.

Qu'arriva-t-il ensuite? Le ministre a de nouveau soumis la question au Conseil national de recherches, attitude que je n'approuve pas. Je vais maintenant faire connaître à la Chambre les derniers renseignements sur les données actuellement à la disposition du Gouvernement. Le document que je tiens à la main et qui est authentique, déclare ce qui suit:

...le Dominion n'a pas le pouvoir de faire enquête sur le côté curatif. Il semblerait donc que la question soit du ressort de la province et il est regrettable qu'il soit impossible de faire davantage.

Ainsi donc, c'est maintenant au gouvernement du Manitoba qu'il appartient de se prononcer et nous devrions peut-être examiner l'attitude de ce gouvernement. J'ai ici une courte citation qui expose l'attitude des autorités de cette province. C'est une déclaration publiée par les journaux et attribuée au premier ministre Garson. Elle est ainsi conçue:

Le premier ministre Stuart S. Garson a laissé entendre à l'Assemblée législative du Manitoba, lundi, qu'on n'accordera aucune aide financière au docteur J. R. Davidson, de Winnipeg, pour continuer ses recherches sur le cancer tant qu'un rapport sur son travail n'aura pas été présenté par la faculté de médecine de l'Université du Manitoba.

M. Garson a dit que l'honorable Ian Mackenzie, ministre fédéral des Pensions, avait prié la Faculté d'examiner davantage les expériences du docteur Davidson pour le traitement du cancer au moyen de vitamines. "La Chambre, dit-il, ferait peu de cas de ses responsabilités si elle subventionnait le docteur Davidson dans ses recherches avant de prendre connaissance du rapport."

En toute justice pour le premier ministre du Manitoba, il faut dire que, lors de sa déclaration, il croyait que l'Université du Manitoba allait procéder à une enquête. En tout cas, telle est l'attitude prise par cette